

(Extrait des Soirées Canadiennes.)

FORESTIERS ET VOYAGEURS.

HISTOIRE DU PÈRE MICHEL.

13

Le noyau et l'hôte à Valiquet.

(Suite.)

—Ce n'est pas bien ce que tu as fait là, Valiquet, lui dit son voisin. Ces restes ont appartenu à un grand scélérat, c'est vrai ; mais il a subi son châtiment devant les hommes, et si son repentir a été sincère, c'est peut-être un saint dans le Ciel aujourd'hui.

Ces réflexions touchèrent Valiquet ; mais la chose était faite et le mieux pour lui, pensa-t-il probablement, était de tâcher de l'oublier.

Tout le monde était à table chez Valiquet le soir, et la compagnie était en train de s'amuser : on en était même rendu à chanter des chansons après le gros du repas couru, lorsqu'on entendit frapper trois coups à la porte, laquelle s'ouvrit d'elle-même au troisième coup pour laisser entrer le pendu. Il tenait sous son bras gauche sa cage de fer, qu'il alla déposer dans un coin de la chambre ; puis, s'avançant un peu, il dit au maître de la maison :

—Je te prie de m'excuser si je suis venu un peu tard ; mais les morts n'ont point grand appétit, ils ont plus besoin de respect que de nourriture, et il est toujours temps d'en profiter ?

Vous pouvez penser si la compagnie en eut une venette : les femmes se trouvaient mal, les enfants se sauvaient et les plus hardis n'osaient pas regarder devant eux. Aux chansons et aux rires avait succédé un silence de mort. Enfin Valiquet, qui au fond était brave comme l'épée du Roi, comprit que s'il y avait quelque chose à faire c'était à lui à l'entreprendre : il se leva donc malgré la faiblesse de ses jambes, et dit à son invité :

—Je vous ai insulté bien mal à propos, je le confesse et vous en demandez pardon. Si un service, un libéra ou d'autres prières peuvent vous être utiles, je m'offre à vous les faire dire ; mais, je vous en prie, retirez-vous !

—Il ne m'est pas permis, répondit le cadavre, de te laisser savoir si j'ai besoin des secours que tu m'offres. Quant à me retirer, je ne le ferai qu'à une condition, pour ne pas rester en dette de politesse avec toi qui m'as invité à souper ce soir, la condition de me promettre de venir demain soir, au coup du minuit danser au pied de mon poteau.

—Je le promets, dit Valiquet.

Le pendu reprit alors sa cage de fer sous son bras, passa la porte, qui s'ouvrit d'elle-même devant lui, et disparut.

La réjouissance était finie ! On alla donner quelques explications à la nouvelle accouchée qui, de sa chambre, n'avait rien vu, mais qui avait entendu les cris d'effroi et ne pouvait en comprendre la cause, non plus que la raison du morne silence qui avait suivi ; puis on se mit à réciter le *Rosaire* qu'on fit suivre de *Profanais*.

Mais, pour Valiquet, le pire n'était pas fait. On tint conseil une partie de la nuit. Bien des avis furent ouverts et rejetés ; parce que tous ces avis allaient à empêcher la visite du coup de minuit, et que Valiquet, fier de sa parole, répondait toujours :

—J'ai promis, j'irai !

Enfin, la femme de Valiquet, qui n'avait point donné de conseils jusque-là, dit à son mari.

—Je ne sais pas ce que je sens ; mais il me semble que je n'ai pas peur du mort moi, et qu'il ne nous arrivera rien de mal dans cette affaire ; n'avons-nous pas ici un cher innocent, un ange pour nous protéger ? Valiquet, tu as fait une mauvaise action, ainsi tu iras rendre ta visite au pendu pour ta punition ; mais tu iras avec le petit dans les bras. Du reste, demain matin il faut que tu ailles consulter M. le Curé, et puis faire plus que cela encore, tu me comprends !... Avec ça, ajouta la bonne chrétienne de femme, on peut dormir en paix.

Valiquet suivit de point en point les sages avis de son excellente femme et, le soir à minuit, il alla au rendez-vous, portant le nouveau baptisé dans ses bras et accompagné de ses voisins qui récitaient le chapelet.

—Tu n'es pas généreux, lui dit le pendu dès que son insulteur fut en face de lui, tu n'es pas généreux ! Hier soir, je me suis débarrassé de ma cage afin de pouvoir m'asseoir à ta table, et toi, cette nuit, tu viens chargé d'un fardeau afin de ne pas danser avec moi ; j'avais pourtant une belle ronde à te proposer, la mesure se bat à coup de fouet. C'est égal, tu auras toujours appris à respecter les morts : tu peux t'en retourner.

Personne, comme on le pense bien, ne se fit prier pour quitter l'endroit : Valiquet prit congé de son *Hôte* en se promettant de ne pas lui faire de nouvelle invitation (1).

14

La ronde des voyageurs.

Le lendemain soir du jour où nous étions campés aux Ecores, nous devions être à l'entrée du Lac-des-Deux-Montagnes, pour y rencontrer les autres canots qui partaient de Lachine le même jour. La distance était à peu près la même ; mais ils avaient l'avantage, parce que nous avions à monter les rapides qui correspondent au courant Sainte-Marie et au Sault Saint-Louis qu'ils laissaient derrière eux.

(1) Fen M. Jacques Viger a parlé de cette tradition, à propos du fait historique qui lui a donné lieu. M. Viger, dans ses notes sur l'*Archéologie religieuse*, dit, à l'article consacré à la Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul : « Le 9 mars 1761, un français du nom de Saint-Paul commit un crime horrible dans la maison de Charles Bellanger, de la côte Saint-François. Après avoir enlevé tout l'argent, il donna la mort à Bellanger, à sa femme et à ses deux enfants. Puis, pour mieux couvrir son crime et enlever sous les ruines jusqu'à sa dernière trace, il mit le feu à la maison.

« La Providence se chargea de révéler son forfait. Le grenier, qui était rempli de blé, s'affaissa de bonne heure sous l'action des flammes, et les cadavres, recouverts par le blé, échappèrent à la destruction. Ils servirent à constater le crime : les soupçons tombèrent sur Saint-Paul, qu'on avait vu dans ces parages. Saisi par la justice, il finit bientôt par tout avouer, et il raconta lui-même les horribles détails de ce drame sanglant.

« Condamné à la potence, il fut exécuté dans la ville de Montréal ; mais la sentence portait que son cadavre serait encerclé et suspendu jusqu'à sa totale destruction sur les lieux mêmes, théâtre de son forfait. Ce ne fut qu'un an après qu'un habitant, fatigué de ce hideux spectacle, détacha ces restes décharnés et les ensevelit, près de là, sous un monceau de pierres.

« C'est ce fait mémorable, dont le souvenir est encore vivant dans le pays, que l'on raconte aujourd'hui avec des circonstances qui tiennent du merveilleux et qui reposent sur la tradition populaire. »